

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° 2023/32

Objet : Fin de fonction du sous-régisseur titulaire de la sous-régie de recette « Bateaux et péniches »

Le Maire de la ville de Montbard,

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision n°2021/115 du 23/09/2021 nommant le sous-régisseur titulaire de la sous-régie de recette « Bateaux et péniches »,
Vu la délibération n°2020-44 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code des collectivités territoriales, alinéa n°7,
Vu l'avis conforme du comptable public en date du 27 mars 2023.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Madame Angélique TERREAUX n'assure plus les fonctions de sous-régisseur titulaire à compter du 31 mars 2023.

ARTICLE 2 : la décision n°2021/115 du 23 septembre 2021 est abrogée.